

Directeur :
Professeur Patrizia PATERLINI-BRECHOT
Tél. :
Fax :
e.mai

Paris le 30 avril 2007

Monsieur, Madame,
Nos équipes ont reçu une subvention pour le projet « Validation d'une méthode innovante pour le diagnostic prénatal non-invasif de la Trisomie 21 » dans le cadre de l'appel d'offre ANR RIB de 2006.

Ce financement pourrait permettre de gagner un défi de la médecine moderne : le développement d'un test fiable et non invasif (sans risque de fausse-couche pour la mère) de diagnostic prénatal. Ce soutien a été accordé sur la base des publications de notre équipe qui montrent la faisabilité de l'approche que nous développons : la méthode ISET pour l'isolement du sang les cellules fœtales circulantes et leur analyse génétique.

Notre demande à l'ANR a été faite en partenariat avec la compagnie Metagenex, qui a été fondée en 2001 par un de nous (P. Paterlini), et qui devait être en charge du développement et de la valorisation du test ISET.

Toutefois, après que nous avons déposé le dossier, et depuis l'arrivée de la nouvelle direction (Mr Znaty) (juillet 2006) la firme a changé de politique et entrave l'avancement de nos travaux.

Le nouveau manager a en effet déplacé du site Necker les techniciennes que nous avons formées aux techniques très pointues que nous développons, sans laisser le temps du transfert technologique, a arrêté de payer la location du microscope à laser qui est indispensable à notre méthode (4000 E par mois) et a arrêté de subventionner un thésard Obstétricien et Biologiste Moléculaire (Dr Saker) qui travaille activement à ces recherches.

Alors que les premiers versements de l'ANR à nos Unités et Laboratoires ont initié début 2007, la compagnie n'a pas signé le contrat avec l'ANR, ne reçoit pas d'argent et ne contribue pas à l'avancement du projet. Le projet étant ambitieux, nous avons voulu le

commencer sans retarder, mais les dépenses qui devaient être prises en charge par la compagnie (par exemple le salaire d'un ingénieur) ne le sont pas, ce qui bloque le projet.

Au moment où les chercheurs sont stimulés à travailler dans un cadre de partenariat « public-privé », il est paradoxal que les difficultés viennent non pas du public qui est l'élément dynamique du partenariat mais du privé au mépris des engagements pris, pour des motifs non justifiés.

A ce propos je joins à cette lettre l'échange de mails dans lequel nous avons cherché à avoir une justification de la non signature du contrat de la part du gestionnaire de Metagenex (à lire d'en bas en haut. Note : Mr Cayre est le responsable scientifique actuel de Metagenex).

Ces retards sans fin sont préjudiciables

- Au citoyen français qui ne peut bénéficier des avancées de la recherche émanant du public

- Probablement à la France dans la mesure où il y a des enjeux financiers considérables derrière ces enjeux de santé publique.

Le retard qui s'accumule entrave nos recherches dans un domaine très compétitif au niveau international, et dans lequel nous avons une avance, et risque de nous conduire dans l'avenir à racheter à prix d'or à d'autres pays les applications tirées d'une découverte faite en France.

Pour toutes ces raisons, nous nous adressons à l'ANR pour l'informer de la situation et pour qu'elle nous aide à trouver une solution qui nous permette de reprendre cette activité dans des conditions « productives » le plus rapidement possible.

Veuillez croire, Monsieur, Madame, à l'expression de nos sentiments les plus sincères

Barclay Buchler

1 cc. Paul BONNEFONT

S. Romana